

Antidumping: le Parlement de l'UE durcit le ton

■ L'étau se resserre sur le dumping commercial chinois.

A une très large majorité, les eurodéputés membres de la commission du commerce international ont validé, mardi, le projet de rapport du Parlement sur la défense contre les importations de produits venant de l'extérieur de l'Union européenne qui font l'objet de dumping et de subventions d'Etat. La commission a également voté en faveur d'un mandat de négociation sur ce texte en trilogie, c'est-à-dire entre le Parlement, la commission et le Conseil européens. Le 3 juillet, ce sera au tour du Parlement européen de valider ou non, en plénière, ce mandat.

En novembre, la Commission européenne a proposé de revoir sa méthode de calcul du dumping commercial. Dans le viseur de l'Europe, la Chine, accusée de concurrence déloyale par la plupart des acteurs mondiaux de l'économie.

La nouvelle méthodologie proposée par la Commission prévoyait un grand changement: pour apprécier le dumping, on

ne tient plus compte du statut d'économie de marché ou non du pays suspecté. On se base sur le concept de "distorsion significative des prix". L'industrie européenne, qui subit lourdement l'impact du dumping chinois, trouvait la proposition de la Commission trop faible ou trop vague, notamment à cause du manque de clarté autour du concept de "distorsion significative". A sa grande satisfaction, le projet de rapport du Parlement va plus loin et clarifie le concept.

Critères sociaux et législatifs

Le rapport prévoit que les enquêtes antidumping prennent en compte toute influence directe et indirecte d'un Etat sur le dumping, via des subventions aux entreprises, du favoritisme aux fournisseurs nationaux, entre autres. Le Parlement édicte aussi des critères sociaux et législatifs : absence d'un droit des sociétés au fonctionnement transparent et efficace, régime de faillite empêchant l'exercice des lois en matière de propriété, taux de salaire qui ne résultent pas d'une libre négociation entre travailleurs et employeurs.

I.L.